



Aytré, le vendredi 2 février 2024

### LA VILLE D'AYTRÉ RECRUTE

UN·E AGENT·E POLYVALENT·E DE MAINTENANCE  
BATIMENTS-VOIRIE ET LOGISTIQUE

PLACÉ·E SOUS L'AUTORITÉ DU CHEF DE SECTEUR

#### Émetteur :

Service des ressources  
humaines  
05 46 30 19 25  
Resp.rh@aytre.fr

Adressez votre  
candidature (curriculum  
vitae et lettre de  
motivation) depuis aytre.fr  
et la rubrique « La Ville  
recrute » ou par courrier à  
l'attention de Monsieur Le  
Maire (Mairie d'Aytré,  
service des Ressources  
humaines, BP 30 102,  
17442 Aytré Cédex).

Durée du contrat :

Type de contrat : RECRUTEMENT STATUTAIRE

Document/s d'éligibilité à  
joindre avec la candidature :

Expérience souhaitée OUI / NON

Poste à pourvoir pour le 01/05/2024

Candidature jusqu'au 02/03/2024

#### Aytré, un territoire attractif et dynamique

Située en Charente-Maritime et limitrophe à La Rochelle, la commune littorale d'Aytré occupe les rangs de seconde ville de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et de 5ème du département de Charente-Maritime, avec près de 10 000 habitants.

Caractérisée par la richesse de sa biodiversité avec 3 kilomètres de littoral préservé dont 1,5km de plage, un marais doux et 25 hectares d'espaces naturels, la ville est également connue pour son dynamisme économique avec sa zone d'activité dite de « Belle Aire » et la présence de l'entreprise Alstom dans son cœur de ville.

Située aux portes de La Rochelle, le maintien de la qualité des bâtiments, des espaces publics et des voiries est un enjeu primordial dans un contexte de développement touristique fort.

#### Contexte de recrutement

Dans le cadre d'un départ par voie de mutation, la Ville recherche un agent pour le 1<sup>er</sup> mai 2024 au sein de l'équipe du service Bâtiments – voirie - logistique et sous l'autorité du chef de secteur. Vous contribuerez au diagnostic des interventions à réaliser pour garantir le bon état des bâtiments communaux, de la voirie et réaliserez des interventions correspondant à tous les corps de métiers du bâtiment et de voirie afin de contribuer aux opérations d'entretien du patrimoine ou de travaux neufs effectués en régie

#### Missions

- ☞ En tant qu'agent maintenance des bâtiments
  - Diagnostic et contrôle des équipements, tous corps d'état.

- Travaux d'entretien courant des équipements, tout corps d'état.

☞ En tant qu'agent d'entretien de voirie

- Patrouille et diagnostic des principales dégradations de la voirie
- Pose et dépose de la signalisation temporaire des chantiers et des dangers sur la voirie
- Réalisation des travaux d'entretien courant de la chaussée
- Réalisation des travaux d'entretien courant des équipements de voirie
- Entretien de la signalisation horizontale et verticale

☞ En tant qu'agent de manutention

- Portage, chargement et déchargement des marchandises ou des produits
- Manutention et installation des matériels de fêtes et cérémonies
- Aide auprès des ouvriers qualifiés et des techniciens
- Entretien courant du matériel de manutention

☞ Activités spécifiques

- Vérification régulière de l'inventaire du matériel et du stock
- Astreintes techniques (voirie, festivités, espaces verts et bâtiments)

**Conditions d'exercice**

- Sens du travail en équipe, de l'organisation et de la rigueur
- Qualités relationnelles
- Grande faculté d'adaptation
- Disponibilité, ponctualité, patience, diplomatie et discrétion
- Respect de l'obligation de réserve

**Qualifications requises**

- Niveau CAP, BEP, BAC PRO ou équivalent dans les métiers du bâtiment
- Expérience significative sur un emploi similaire
- Connaissance de la réglementation et des techniques propre aux bâtiments et à la voirie
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité
- Rigueur et discernement dans les méthodes et les procédures, sens des responsabilités
- Capacité à rendre compte de son activité oralement
- Permis B obligatoire, PL et CACES 4 (chargeuse, pelleuse ou tractopelle) , remorque,

**Autres**

- Rémunération statutaire sur le cadre d'emplois des adjoints techniques
- Régime indemnitaire (221.60 € brut mensuel) et prime annuelle (1521.14 € brut)
- Assurance maintien de salaire avec une participation employeur de 10 €/mois
- Adhésion au comité d'œuvre sociales (COS)